

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Adoptée par le Conseil d'administration le 20 janvier 2015
Modifiée par le Conseil d'administration le 22 janvier 2018

CONTEXTE

De par la nature de ses activités, ADDERE Service-conseil se doit d'être un modèle en termes d'application du développement durable (DD) au sein de son organisation. La présente politique en DD vise à encadrer les pratiques internes de l'organisation sur certains impacts récurrents liés aux activités. Elle vise également à définir un cadre pour l'amélioration continue en DD et la reddition de comptes face à cet avancement.

1. TRANSPORT DURABLE DES EMPLOYÉS

L'organisation participe activement aux efforts de lutte aux changements climatiques en ciblant la principale source de ses émissions de gaz à effet de serre, le transport de ses employés.

1.1 Rationalisation des déplacements

Les employés doivent tenter de regrouper leurs déplacements lors de longs trajets et favoriser des parcours optimaux.

1.2 Ouverture au télétravail

Les employés sont encouragés à pratiquer le télétravail lorsque cette approche permet de rationaliser des déplacements. Du matériel fourni par l'organisation, par exemple un ordinateur portable, permet de rendre cette option productive.

1.3 Location de véhicules à faible consommation

Lors de la location de véhicules, les employés doivent opter en priorité pour des modèles électriques ou hybrides. Si ces derniers ne sont pas disponibles, les employés doivent opter pour des véhicules à faible consommation (sous-compact).

1.4 Encouragement au covoiturage

Les employés sont encouragés à covoiturer pour leurs déplacements domicile-travail. Les horaires de travail peuvent être adaptés afin de permettre une telle activité.

1.5 Journée annuelle de transport domicile-travail des employés à vélo

Lors de la Journée Mondiale sans voiture, le 22 septembre, les employés sont invités à faire le trajet domicile-travail à vélo. Le temps additionnel requis pour ce déplacement est comptabilisé dans les heures rémunérées.



1.6 Politique de remboursement des déplacements favorisant la faible consommation de carburant

Les déplacements effectués par les employés avec leur véhicule personnel sont remboursés à partir d'un taux fixe par kilomètre parcouru. Ce système favorise les employés utilisant un véhicule à faible consommation, ainsi que l'application des bonnes pratiques de conduite écoénergétique.

1.7 Compensation des émissions de gaz à effet de serre

L'organisation doit mesurer et compenser annuellement les émissions de GES issues du transport des employés dans le cadre de leur travail.

2. ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

L'organisation intègre un maximum de pratiques visant à réduire l'empreinte environnementale de l'événement annuel organisé.

2.1 Choix réfléchi de la salle

Opter pour une salle mettant de l'avant un maximum d'éléments écologiques (situation centrale par rapport aux participants, accès au transport en commun, bâtiment durable, gestion responsable des déchets, offre d'un service alimentaire et de vaisselle répondant aux critères cités plus bas).

2.2 Priorisation des aliments locaux et santé

Choisir des bouchées et boissons produites ou transformées localement. Favoriser des choix santé, végétariens, biologiques et équitables.

2.3 Utilisation de vaisselle lavable/recyclable/compostable

Opter pour de la vaisselle lavable en premier lieu. Si ce n'est pas possible, viser sur de la vaisselle recyclable et compostable.

2.4 Gestion optimale des matières résiduelles produites

Assurer une bonne disposition de bacs bien identifiés permettant un tri optimal des matières résiduelles générées. Apporter du matériel supplémentaire et gérer la matière compostable si nécessaire.

2.5 Encouragement au transport durable des participants et compensation des émissions de gaz à effet de serre générés

Proposer des arrangements de covoiturage à certains participants ciblés. Si applicable, encourager l'utilisation du transport en commun et transport actif en fournissant toutes les



informations utiles. Mesurer et compenser les émissions de GES issues du transport des participants.

2.6 Certificats, cadres et cadeaux écologiques

Opter pour des choix écologiques pour les outils/cadeaux remis aux participants. Par exemple, faire le choix de cadres produits localement en carton 100% recyclé, de certificats imprimés sur du carton 100% recyclé FSC.

2.7 Envoi de documents en format électronique

Envoyer les invitations en format électronique par courriel et via les médias sociaux.

3. ACHAT RESPONSABLE

L'organisation privilégie des choix écoresponsables pour ses achats.

3.1 Papeterie et matériel imprimé écoresponsable

L'impression doit être faite sur du papier et carton 100% recyclé certifié FSC, tel que le papier *Rolland Enviro Copy*.

3.2 Restauration écoresponsable

Lors de leurs déplacements, les employés sont invités à favoriser, lorsque possible et abordable, les restaurants mettant en valeur les produits locaux, tel que les *Cafés de village*.

3.3 Autres achats

En plus du prix et de la qualité des produits et services, les employés doivent tenir compte des aspects suivants dans leurs achats, en tentant d'en intégrer un maximum : produits réutilisés/réutilisables/recyclés/recyclables, produits avec une certification liée au DD (*Écologo, Energy Star, Équitable, etc.*), produits locaux, entreprises d'économie sociale et d'insertion sociale, fournisseurs ayant entrepris une démarche en développement durable.

4. PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette politique sera accompagnée d'un plan d'action en développement durable révisé tous les deux ans. Des cibles et indicateurs SMART devront être définis pour chacun des enjeux identifiés dans ce plan d'action.



REDDITION DE COMPTES

Le conseil d'administration et la direction sont responsables du suivi et de la mise en œuvre de cette politique et du plan d'action en développement durable. Annuellement, un rapport sera fait au conseil d'administration sur l'avancement des objectifs déterminés dans le plan d'action. Ce rapport sera également rendu public sur le site de l'organisation.

ADHÉSION À LA POLITIQUE

Le conseil d'administration, la direction et les employés s'engagent à respecter l'esprit de cette politique.

